

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 17 juin 2022, convocation en date du 11 juin 2022
Nombre de membres : 15. En exercice ayant pris part à la délibération : 12

L'an deux mille vingt deux le vendredi 17 juin à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, HOUZIAUX, TERPOORTER, SZABLA, DERCHEZ, GILLARD, BULTOT

absents excusés : M. Mendola qui donne pouvoir à M. Dremaux
M. Gravez qui donne pouvoir à M. Lienard
M. Langlet qui donne pouvoir à Mme Legrand

Secrétaire de séance : Mme Terpoorter

Approbation du dernier Compte-rendu de conseil municipal du 19 janvier 2022

Aucune objection

M. le Maire demande l'ajout de sujets suivants :

1 protocole participation citoyenne

2 modalités de publication des actes pris par les communes de moins de 3000 habitants

Pas d'objection du conseil municipal

Tarifs cantine et garderie

La société API, prestataire de services, a augmenté ses tarifs en raison de la hausse des produits due à l'inflation. La municipalité doit donc revoir les tarifs. Pour rappel, la commune participe à plus de 60 % sur le coût total du repas (6 agents concernés, produits, amortissements, matériel...)

Nouveaux tarifs de cantine : 4,40 euros pour les Jenlinois et les enfants des communes voisines qui n'ont pas d'école (ces communes participent annuellement aux frais de scolarité)

5,20 euros pour les extérieurs.

Vote : 15 pour

garderie

1 euro la demie-heure entamée pour les Jenlinois et les enfants des communes voisines qui n'ont pas d'école.

1, 20 la demi-heure entamée pour les extérieurs

Un nouveau règlement sera distribué aux familles. Il précisera le tarif pour les dépassements d'horaire le soir (après 18 h, le tarif est triplé pour toute demie-heure entamée). Les retards répétitifs remettront en cause l'acceptation de l'enfant à la garderie.

Les incivilités à la cantine et à la garderie seront sanctionnées par des avertissements puis par des exclusions temporaires ou définitives.

14 pour et un contre

DMB

Suite au nouveau dispositif de récupération de la TVA l'année en cours , il est demandé au conseil d'effectuer une régularisation au crédit du compte 2312 par le débit du compte 2315 pour la somme de 80432,03 concernant le marché travaux parking.

Vote : 15 pour

Redevance occupation domaine public par GRDF

Le conseil autorise la société à verser sa redevance

Vote : 15 pour

Participation citoyenne

Après une réunion spécifique du conseil municipal puis une réunion publique avec la population, M. le Maire demande à son conseil de voter pour le protocole d'adhésion au dispositif

« Participation citoyenne »

Vote : 15 pour

Modalités de publication des actes pris par les communes de moins de 3000 habitants

M. le Maire propose de faire perdurer le système en cours ; Affichage classique, utilisation du site de la commune et numérisation progressive. Il demande le vote de la dérogation proposée par la Préfecture

Vote : 15 pour

Questions et informations diverses

Subvention CCPM aux associations

Rappel aux associations pour leur signifier que l'opération « projet citoyen » subventionné par la CCPM existe toujours à condition qu'il n'y ait pas cumul avec les subventions des organismes territoriaux.

Visite du Sénat pour les CM2 le 7 septembre

Matin : visite du Sénat

après-midi : Panthéon

11 élèves concernés pour 20 places disponibles.

Inauguration du parking du presbytère le 25 juin

Mise au point de l'organisation de l'événement.

Rendez-vous à 9h30

Point sur les travaux de la salle des fêtes

Calendrier respecté pour l'instant pour le gros-oeuvre

Choix d'opter pour l'occultation totale du mur principal ou maintien de la pose des chassis

